

*Ministère de l'Éducation Nationale
Académie de la Réunion*

*Collège L'OASIS
5 avenue Lénine – B.P. 216
97825 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.05.34
Fax : 0262 43.01.45
Mail : gestion.9740812p@ac-reunion.fr*

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article
28 du code des marchés publics.

IDENTIFIANT : *Collège L'OASIS*

*5 avenue Lénine – B.P. 216
97825 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.05.34
Fax : 0262 43.01.45
Mail : gestion.9740812p@ac-reunion.fr*

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

la gestionnaire du collège L'OASIS, Karine LANDRÉ
*5 avenue Lénine – B.P. 216
97825 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.05.34
Fax : 0262 43.01.45
Mail : gestion.9740812p@ac-reunion.fr*

OBJET : FOURNITURE D'UN ÉQUIPEMENT DE SELF SERVICE POUR LA CANTINE DU
COLLÈGE L'OASIS.

(selon la fiche technique jointe et le respect des éléments)

DATE PRÉVISIONNELLE DE LIVRAISON ET INSTALLATION:

Vacances scolaires janvier 2020 ou mars 2020

RÉFÉRENCE : MAPA/001.2019

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : lundi 28 octobre 2019

HEURE LIMITE DE RÉCEPTION : Avant 16 HEURES (Heure locale)

SOMMAIRE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation

Article 2 : Description du marché

2-1 - Mode la consultation

2-2- Décomposition du marché

2-3 Dispositions techniques particulières

Article 3 : Conditions de la consultation

3-1 Date limite de transmission des offres et modalités de transmission

3-2 Validité des offres

3-3 Critères du jugement des offres

3-4 Contenu des prix

3-5 Délai d'exécution

3-6 Mode de règlement

3-7 Contenu du dossier de consultation

3-8 Déclaration du candidat

PROCÉDURE ADAPTÉE ART 28 DU CMP

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la FOURNITURE D'UN ÉQUIPEMENT DE SELF SERVICE POUR LA CANTINE DU COLLÈGE L'OASIS.

(selon la fiche technique jointe et le respect des éléments)

Article 2 – DESCRIPTION DU MARCHÉ

2-1 Mode de la consultation

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics .

2-2 Décomposition du marché

Le présent marché comporte 1 lot. **Ligne de self du collège**

Le détail du lot est consultable sur le site du collège : <http://collège-oasis.ac-reunion.fr>

2-3 Disposition technique : une visite sur site obligatoire est prévue le lundi 7 octobre à 9h30.

Il devra être tenu compte de l'existant (utilisation des attentes électriques existantes, arrivées et évacuation des fluides existantes, section de câble compatible, puissance électrique disponible).

Article 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3-1 Date limite de transmission des offres et modalités de transmission

Les offres doivent être parvenues au service d'Intendance du Collège L'Oasis au plus tard le **lundi 28 octobre 2019 - 16HEURES.**

Contenu des offres – Pièces à fournir :

Le candidat transmet les pièces mentionnées ci-dessous sous enveloppe portant la mention « MAPA SELF » à l'adresse suivante :

« COLLÈGE L'OASIS, Service d'Intendance, 5 avenue Lénine – B.P. 216,
97825 LE PORT Cedex »

*** L'offre du candidat**

***Le plan d'implantation de la ligne self à l'échelle 1/50^e avec les murs/cloisons avoisinants**

***Les cadres de réponse complétés relatifs aux équipements (Télécharger sur le site du Collège L'Oasis – <http://college-oasis.ac-reunion.fr>). Les fiches techniques du matériel peuvent être jointes.**

*** La lettre de candidature conforme au formulaire DC1, accompagnée de la Déclaration du candidat individuel DC2
(Télécharger sur le site du Collège L'Oasis – <http://college-oasis.ac-reunion.fr>)**

*** Le Cahier des Clauses Particulières valant acte d'engagement.**

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

3-2 Validité des offres

Le délai de validité des offres initiales est de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le collège examine, dans un premier temps, la recevabilité des candidatures.

Dans un deuxième temps, pour les candidats recevables, il détermine l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis par le présent règlement.

3-3 Critères du jugement des offres

Caractéristiques principales du choix de l'offre

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération:

Critères d'attribution :

- **Prix et conditions financières : 45 %**

- **Qualité de l'offre : 45 % Respect des éléments souhaités cf fiche technique jointe**
(conforme aux normes en vigueur NF Hygiène Alimentaire et norme CE), respect des règlements relatif à la sécurité des personnes, à l'hygiène et à la santé, à la sécurité alimentaire. Résistance à l'usure mécanique, aux agressions chimiques et rigidité appropriée aux conditions normales d'utilisation. Durabilité des revêtements intérieurs et extérieurs.

- **Délais de livraison et SAV (modalités) : 10 %**
 - **Il est important que les éléments du self soient livrés et installés pendant les vacances scolaires : fin janvier ou mars 2020.**
 - Le candidat joindra tout document nécessaire permettant d'apprécier les motifs et/ou les contraintes du respect de délai.
 - Le candidat joindra tout document décrivant l'organisation liée au dispositif humain et logistique gérant le SAV, le délai d'intervention minimum et maximum, la disponibilité des pièces de rechange.

La prestation de fourniture comprend obligatoirement :

- La visite sur site mentionnée en page 3
 - La fourniture des équipements
 - La livraison
 - Le déchargement
 - Le déballage
 - Le montage et l'installation du matériel dans les lieux
 - La mise en service
 - La reprise de l'ancien matériel et le traitement des emballages
 - La formation auprès des personnels utilisateurs leur permettant d'assurer un usage normal des équipements.
-
- **Clauses de pénalités** : le collège se réserve le droit d'appliquer une pénalité en cas de retard dans la livraison des équipements. Cette pénalité sera calculée de la manière suivante : prix des équipements manquants divisés par 1500 multipliés par le nombre de jour de retard : exemple : équipement d'une valeur totale de 4 000€ ; 30 jours de retard : $=4000\text{€}/1500= 2.67\text{€} \times 30= 80.1\text{€}$ de pénalité.

3-4 Contenu des prix

Les prix comprennent toutes les fournitures, la main d'œuvre et le déplacement.

3-5 Délai d'exécution

Le matériel devra être livré et installé au Collège L'Oasis.

Livraison et installation pendant les vacances scolaires de janvier ou de mars 2020.

3-6 Mode de règlement :

Le mode de règlement proposé par l'établissement est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification et/ou de la réception des fournitures.

3-7 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement
- DC1 et DC2
- la fiche technique ligne self
- les cadres de réponse relatifs aux équipements

3-8 Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat atteste sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les attestations d'acquiescement des charges sociales et fiscales NOTI2 seront requises auprès du candidat retenu dans un délai de huit jours à réception de la notification d'attribution du marché.

A Le Port,

Le 16 septembre 2019

Le Principal,
Bernard K/BIDY

